



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Facturea

FACTUREA Optimo

La solution d'affacturage pour les professionnels
Comment accélérer le paiement de vos factures clients ?

Document à destination des conseillers Caisse d'Épargne
Document à usage strictement interne - Ne pas diffuser

FACTUREA Optimo, qu'est-ce que c'est ?

UNE SOLUTION SIMPLE ET FORFAITAIRE D'AFFACTURAGE destinée aux Professionnels qui propose les services suivants :

- FINANCEMENT ANTICIPÉ DES FACTURES
- GARANTIE EN CAS D'IMPAYÉS CLIENTS⁽¹⁾
- RELANCE ET RECOUVREMENT DES FACTURES
- GESTION DES COMPTES CLIENTS

Dans quels cas recommander FACTUREA Optimo ?

Les entreprises intéressées ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

DES BESOINS DE FINANCEMENT

Non satisfait ou en croissance, à l'augmentation du BFR, une modification du cycle d'exploitation sur les délais clients / fournisseurs, une baisse du crédit fournisseurs, des charges salariales impayées...

UNE AUGMENTATION DES BESOINS DE TRÉSORERIE

Liée à des commandes supplémentaires, de nouveaux marchés, une structure administrative légère, une baisse ponctuelle d'activité...

UN SOLDE MOYEN DÉBITEUR RÉCURRENT

Sur le compte bancaire, des lignes court terme insuffisantes, une évolution des flux, des prorogations et des délais de paiement clients élevés, des alertes sur les comptes, voire des impayés...

(1) Impayés résultant d'une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des approbations accordées et pour des factures non litigieuses et non contestées.

Pour quel profil ?

Professionnels ayant besoin de financement court terme et répondant aux critères suivants :



Tous clients ou prospects (Personnes Morales et Entrepreneurs individuels) des réseaux BPCE qui cherchent à optimiser leur trésorerie en cédant régulièrement leurs factures en attente de règlement et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- Immatriculation au Registre du Commerce ou Registre des Métiers.
- CA annuel compris entre 100K€ et 1,5M€ TTC.
- Taille moyenne de factures supérieure à 1 000€.
- Les éléments liés aux risques financiers de la société (cotation BDF, inscription de privilège non moratorié, impayés) seront gérés par le schéma délégataire.

Quels bénéfices ?

FACTUREA Optimo intègre 4 prestations complémentaires pour accompagner les Professionnels dans leur développement :

FINANCEMENT

Financement jusqu'à 90% du montant TTC des factures (sous réserve de validation de la remise de factures selon les conditions contractuelles).

Financement des factures exclusivement par virement.

GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS

Indemnisation immédiate jusqu'à 100% sur les acheteurs situés en France et jusqu'à 90% sur les acheteurs situés en Europe⁽³⁾⁽⁴⁾ en cas d'impayés résultant d'une insolvabilité constatée par décision de justice et à hauteurs des approbations accordées pour des factures non litigieuses et non contestées.

Demandes de garantie effectuées directement sur internet (FACTUREAnet).

RELANCE ET RECOUVREMENT

Relance téléphonique et écrite adaptée à chaque type de clientèle.

Prévention des retards de règlement.

Prise en charge des procédures pré-contentieuses et contentieuses pour des créances garanties.

SUIVI ET GESTION DES COMPTES CLIENTS

Suivi des comptes détaillés directement sur internet (FACTUREAnet).

Reprise de la propre numérotation comptable de l'entreprise.

(1) Les sociétés récemment créées bénéficient d'un produit dédié FACTUREA Optimo Créateurs.

(2) Les sociétés facturant en situation de travaux bénéficient d'un produit dédié FACTUREA Optimo Situ.

(3) Option Export activable selon le besoin du client à la signature du contrat et sous réserve d'acceptation du comité.

(3) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte) et Europe (avec Suisse + Royaume-Uni + Norvège).

Quelles spécificités ?

OFFRE DU FULL FACTORING, c'est-à-dire en notifié auprès des acheteurs et comprenant tous les services d'affacturage, portant sur des créances pour des acheteurs situés en France (métropole et DROM⁽¹⁾) et Europe⁽²⁾ à hauteur des approbations **jusqu'à 90% TTC** (sous réserve de validation de la remise de factures et selon les conditions contractuelles).

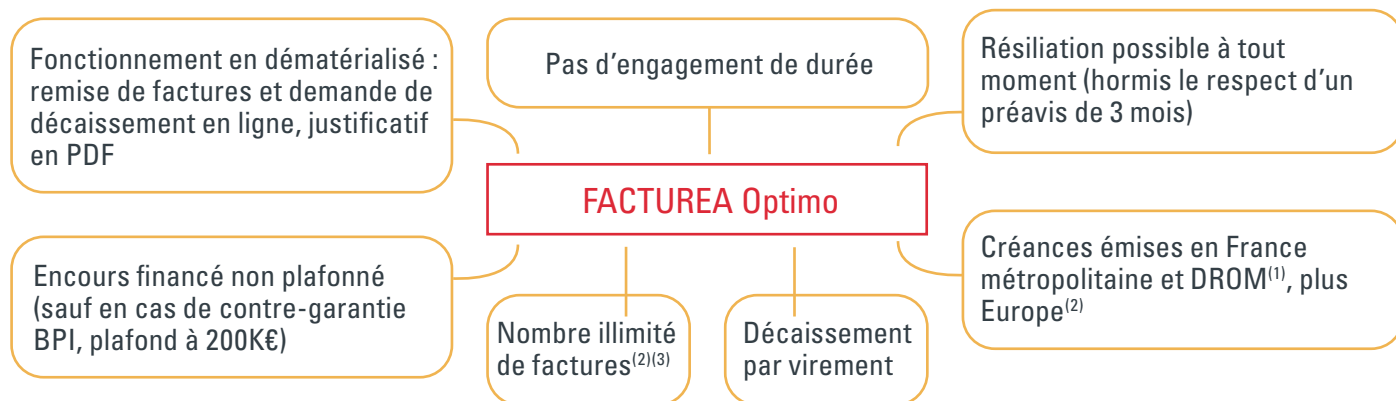
BPCE Factor pourra accepter de financer des créances pour des montants excédant l'approbation préalable⁽³⁾⁽⁴⁾.

(1) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte) et Europe (avec Suisse + Royaume-Uni + Norvège).

(2) Option Export activable selon le besoin du client à la signature du contrat et sous réserve d'acceptation du comité.

(3) Le client s'engage solidairement à l'égard de BPCE Factor, au remboursement de toute somme excédant l'approbation.

(4) Ces créances non approuvées pourront être débitées dans un délai de 30 jours après leur date d'échéance.



(1) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte) et Europe (avec Suisse + Royaume-Uni + Norvège).

(2) Option Export activable selon le besoin du client à la signature du contrat et sous réserve d'acceptation du comité.

(3) Le client pourra effectuer gratuitement 4 remises par mois. Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires. Chaque remise pouvant contenir un nombre illimité de facture.

(4) Pour un montant moyen annuel de facture > 1 000€ TTC. Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC confié à 50 000€, le nombre maximum de factures annuel sera de 50. Au-delà de ce seuil annuel, il sera facturé 10€ HT par facture supplémentaire.

Quelle garantie ?

Fonds de garantie de 10% minimum de l'encours cédé sans plancher en terme de montant.

Caution personnelle du dirigeant, limitée en montant et en objet.

Contre-garantie BPI France possible en option.

Quelle tarification ?

Un **forfait mensuel**, comprenant les prestations de financement, d'assurance-crédit et de gestion des comptes clients.

Le forfait mensuel est calculé en fonction du chiffre d'affaires confié dans le mois, et s'ajuste automatiquement à la hausse et à la baisse :

TARIFICATION POUR LA MÉTROPOLE

CA TTC mensuel confié (en K€)	0	≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 20	> 20 et ≤ 30	> 30 et ≤ 40	> 40 et ≤ 60	> 60 et ≤ 80	> 80 et ≤ 100
Forfait mensuel HT	144 €	244 €	344 €	444 €	544 €	644 €	744 €	844 €	944 €

TARIFICATION POUR LES DROM

CA TTC mensuel confié (en K€)	0	≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 20	> 20 et ≤ 30	> 30 et ≤ 40	> 40 et ≤ 60	> 60 et ≤ 80	> 80 et ≤ 100
Forfait mensuel HT	194 €	294 €	394 €	494 €	594 €	694 €	794 €	894 €	994 €

- La grille tarifaire s'applique pour une taille moyenne des factures (TMF) annuelle supérieure à 1 000€ TTC. En cas de TMF inférieure à 1 000€, une perception de 10€ par facture sera appliquée au-delà du quota autorisé (chiffre d'affaires annuel confié / 1 000€)⁽¹⁾.
- Au-delà de 100K€ de CA confié, un complément de 80€ (par tranche supplémentaire de 20K€ de CA confié) sera prélevé.

CE FORFAIT COMPREND :

- 30 comptes clients gratuits ouverts⁽²⁾
- 4 remises de factures par mois⁽²⁾
- Le 1er Instant Paiement gratuit⁽²⁾
- L'abonnement à **Factureanet**

Une commission de financement, basé sur la base d'un taux EURIBOR 3 mois*, avec un floor à 1,50% + un spread de 3,50% HT minimum annuel avec spread, appliqué prorata temporis selon la durée du financement.

* Le taux de l'Euribor 3 mois retenu pour le calcul de la commission de financement ne pourra en aucun cas être inférieur à 1,50% l'an (floor).

(1) Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC confié à 50 000€, le nombre maximum de factures annuel sera de 50. Au-delà de ce seuil annuel, il sera facturé 10€ HT par facture supplémentaire.

(2) Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires en vigueur.

Des frais de montage et de mise en place du dossier seront exigibles à la signature du contrat.

Quel commissionnement ?

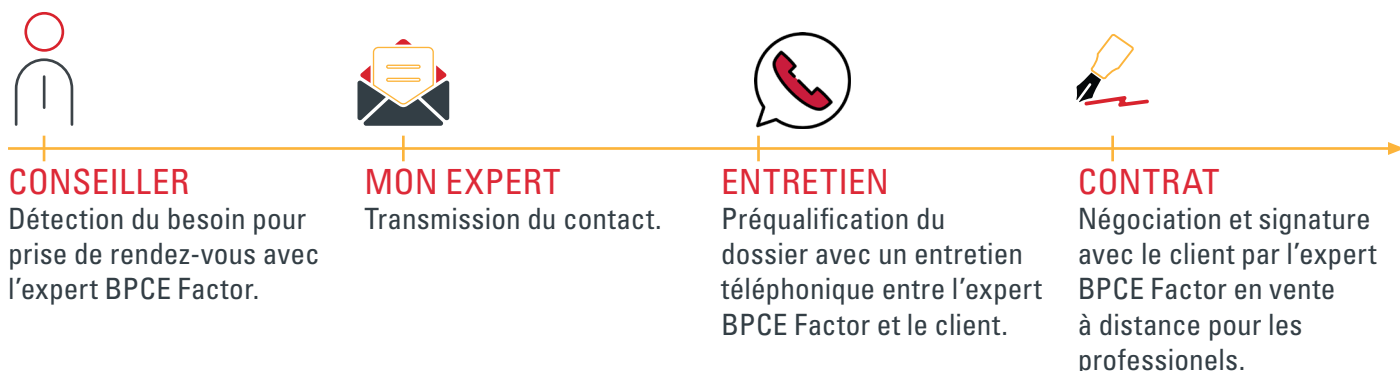
10% de la commission d'affacturage et des frais de dossier (correspondant à des prestations de services rendues au client) sont rétrocédés trimestriellement à la Caisse d'Épargne durant toute la durée du contrat.

+ une commission complémentaire trimestrielle basée sur un % annuel s'appliquant à la progression des encours financés moyens par BPCE Factor, par Caisse d'Épargne et par segment de clientèle par rapport à l'année de référence 2017. Ce pourcentage est fixé à :

2,5% / an HT pour les contrats d'affacturage en stock rattachés au segment de clientèle Professionnels.



Quelle démarche commerciale adopter ?



Les points forts

- Une adaptation du forfait selon les tranches de CA confié.
- Un prix connu d'avance par l'entreprise (ajustement automatique du forfait sur le CA confié).
- Le client choisit les acheteurs qu'il souhaite confier, pas d'engagement de CA⁽¹⁾.
- Un financement quelle que soit la concentration d'un encours acheteur sur l'encours global.
- Pas de plafond d'encours global (sauf en cas de contre-garantie BPI) et pas de plancher de fonds de garantie.

(1) Avec la transmission de l'intégralité des factures émises sur un acheteur cédé.

Caisse d'Epargne Facturea est une offre de services de BPCE Factor.

BPCE Factor - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris - Adresse administrative : 5, avenue de la Liberté - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris - TVA : FR 22 379 160 070 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - www.factor.bpce.fr.



Affacturage



Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense cedex
Disponible sur demande

